



Brassac, le 26 mai 2026

E.P.U.M.T. - Lavergne - 81530 VIANE

CONVOCATION
à l'Assemblée Générale ordinaire
14 juin 2026 à 10h00 au Temple de Brassac
(accueil à partir de 9h30 pour l'émargement des participants)

ORDRE DU JOUR :

- * Approbation du compte-rendu de l'AG du 8 mars 2026 (en ligne sur epumt.fr)
- * Débat sur le devenir de Lavergne
- * Vote
- * Questions diverses

Vous avez pu prendre connaissance du **Manifeste pour le presbytère de Lavergne** (toujours consultable en ligne). Il convient maintenant de prendre une décision.

A la suite du débat, nous voterons à bulletin secret pour une des propositions suivantes :

- Mise en œuvre complète du manifeste
- Rénovation des toits, de la salle et du logement sous la salle
- Réfection des toits uniquement
- Vente des bâtiments

Si vous ne pouvez pas être présent, vous pouvez vous faire représenter en nous retournant le pouvoir ci-dessous complété. Vous pouvez informer de votre vote la personne à qui vous donnerez votre pouvoir pour qu'elle s'exprime selon votre souhait. Prenez contact avec elle pour vous assurer de sa présence et lui faire part de votre choix pour le vote.

Attention, chaque personne présente ne peut détenir qu'un seul pouvoir. Si un membre présent en a deux, l'un des deux sera distribué à une autre personne de l'assemblée.

Nous comptons sur votre participation.

Pour le Conseil Presbytéral,
le Président, Frédéric Chabbert

PS : Recevez votre convocation ou le reçu fiscal ou les dernières informations par mail.

Faites-en la demande en écrivant à contact@epumt.fr

Ainsi, la paroisse fait également des économies d'impression et d'affranchissement.

Pouvoir

Je soussigné(e),

NOM Prénom, demeurant à
membre de l'association EPUMT, donne pouvoir à Nom Prénom
également membre de l'association, pour participer en mon nom aux délibérations et votes lors de l'assemblée générale du 14/06/2026.

A Le

[signature, précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »]

(Ce pouvoir peut être photocopié ou recopié. Une personne ne peut présenter qu'un seul pouvoir le jour de l'AG)